



Présence Internationale

Rue de la Linière, 11
1060 Bruxelles
Tél: 02/609 44 05
Email: pbibelgium@scarlet.be
http://www.peacebrigades.net
CCP: 000-1668395-92
Fortis: 001-1016453-66

BELGIQUE-BELGIE
P. P.
4800 VERVIERS 1
9/2484

N° 86

Ed. resp. : M. Vasic, Rue de la Linière 11, 1060 Bruxelles - Bureau de dépôt : Verviers 1 - Envoi non prioritaire à tarif réduit
Abonnement : 7 euros - Cotisation de sympathisant : 10 euros - Cotisation de membre effectif : 13 euros

Editorial

Au mois d'octobre dernier, le Projet Guatemala et différents groupes nationaux de PBI avaient organisé un petit tour d'Europe pour deux représentants d'une organisation guatémaltèque de défense des droits humains que l'équipe de PBI accompagne sur place depuis plusieurs années. Au cours de leur périple européen fait de rencontres et de conférences multiples, ces deux invités parcoururent, outre la Belgique, l'Espagne, la France, l'Allemagne et la Suisse. Ils restèrent seulement trois jours à Bruxelles mais, comme dans les autres pays européens, leur passage leur donna l'occasion de témoigner sur la situation des droits humains au Guatemala, soit dans le cadre de réunions avec des représentants d'autorités belges ou européennes, soit dans le cadre de diverses rencontres avec des membres d'organisations de défense des droits humains comme Amnesty International, par exemple.

Les deux invités guatémaltèques, qui se nomment Jorge Lopez et Zulma, représentent l'association OASIS, Organisation d'Appui à une Sexualité Intégrale face au SIDA. Cette association travaille dans le domaine de la prévention du sida et dans celui de la promotion et de la protection des droits des homosexuels, lesbiennes, bisexuels et transsexuels. L'équipe de PBI leur assure une protection internationale au Guatemala depuis bientôt trois ans. En fait, l'accompagnement protecteur a commencé à la suite d'une tentative d'assassinat à l'encontre de Zulma, témoin elle-même du meurtre d'une travestie dans la rue par des policiers. Le secrétaire de l'organisation OASIS, Jorge Lopez, a, pour sa part, commencé à recevoir des menaces quand il a dénoncé les faits devant le Ministère Public.

Dans ce numéro, nous consacrons quelques pages à cette organisation que PBI accompagne au Guatemala, mais nous vous donnons aussi des nouvelles des autres projets de PBI dans le monde, en particulier du Mexique et du Népal.

A l'approche des fêtes de fin d'année, il est assez courant de solliciter la générosité des sympathisant(e)s. Nous ne dérogerons pas à cette habitude en vous rappelant que vous pouvez nous aider en effectuant un virement sur le compte de notre organisation mais aussi en établissant un ordre permanent en faveur de PBI. Vous avez le choix entre deux numéros de compte : soit le 001-1016453-66 de Brigades de Paix Internationales, soit, au cas où vous souhaiteriez bénéficier d'une exonération fiscale, le 000-0000028-28 d'Oxfam Solidarité. Si vous utilisez ce deuxième compte, il est très important de noter en communication : « AMC/OO018 – PBI » pour que l'argent versé soit transféré à Brigades de Paix.

Au nom de toutes nos équipes sur le terrain et de ceux et celles qu'elles accompagnent, nous vous remercions de tout cœur et, comme il est également de coutume de le faire en cette période, nous vous adressons nos meilleurs vœux de paix et de bonne santé pour l'an neuf.

Dans ce numéro...

Guatemala

Discrimination à l'encontre de la diversité sexuelle
Page 2

Bezoekers van OASIS in België
Page 3

Mexique

Présentation d'un rapport de PBI
Page 5

Rencontre avec Alejandra Gonzalez Marin
Page 6

Népal

Ménager la Chine au détriment des droits des Tibétains
Page 7



Guatemala

Discrimination à l'encontre de la diversité sexuelle

Le Guatemala, pays de l'éternel printemps est aussi le pays de l'éternelle discrimination contre l'ensemble des personnes qui défendent la liberté et la diversité sexuelle, selon Jorge Lopez, directeur de l'Organisation de soutien à une sexualité intégrale face au SIDA (OASIS). Cet ensemble de personnes est composé de femmes lesbiennes, de gays, de personnes bisexuelles, asexuelles, transsexuelles, transgenres, travestis et travailleurs sexuels, dont la sexualité est généralement considérée comme anormale ou immorale.

La diversité sexuelle va à l'encontre du modèle familial traditionnel, des rôles socialement établis et associés au sexe ou au concept de monogamie, ce qui provoque souvent la ségrégation, l'exclusion et la discrimination des personnes LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres/transsexuels), tant au niveau social, familial, professionnel que politico-institutionnel et personnel. Pourtant la Déclaration universelle des droits de l'Homme proclame « l'égalité et la liberté de toute personne, sans distinction aucune de [...] sexe [...] ou de toute autre condition ».

Le collectif LGBT

En raison de sa longue histoire de violence et de sa culture patriarcale, machiste et homophobe puissante, la diversité sexuelle reste un tabou au Guatemala. L'une des conséquences en est la négation de l'homosexualité, ce qui implique l'inexistence d'investigations ou de statistiques concernant ce groupe minoritaire.

La signature des Accords de Paix en 1996 a permis, en termes généraux, certains espaces d'organisation, dont ont profité les organisations de diversité sexuelle. A la fin des années 1990, se sont constitués des groupes d'homosexuels, tels qu'OASIS, pour lutter contre le SIDA. Très vite, ils ont revendiqué le droit à l'égalité proclamée par la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Une moindre exposition au VIH ainsi qu'une visibilité sociale réduite pour les lesbiennes, qui, en tant que femmes, sont « naturellement » assignées à la sphère privée et invisible, ont fait se recentrer le mouvement social lesbien sur l'institutionnel : reconnaissance sociale de leur condition sexuelle, violence contre les femmes et droits humains. Cela a permis, de plus, d'ouvrir la discussion sur la sexualité et le genre. La condition des femmes lesbiennes guatémaltèques est étroitement liée à la réalité quotidienne des femmes au Guatemala. Elle transgresse les normes de la société patriarcale et homophobe qui associe les femmes à la maternité et leur sexualité à la reproduction.

Avec la signature des Accords de Paix, les mouvements gays-lesbiens ont réussi à amorcer un changement constructif mais la revendication de leur droit à la diversité a eu pour conséquence l'augmentation du niveau de violence contre les LGBT.

Impunité et discrimination au niveau social et familial

Le plus souvent, lorsqu'un homme ou une femme exprime ouvertement sa diversité sexuelle, il ou elle s'expose au rejet familial, à l'isolement social, à la per-



Zulma et Jorge Lopez, représentants d'OASIS, lors de leur passage à Bruxelles en octobre dernier

sécution, à la marginalisation, aux menaces et même à la mort. C'est l'expression d'une violence physique, psychologique, verbale et sexuelle. Selon OASIS, 80 % de la population LGBT se perçoit en tant qu'objet potentiel de discrimination tandis que 24 % d'entre eux ont d'ores et déjà subi des faits et attitudes discriminantes. C'est pourquoi beaucoup d'entre eux préfèrent vivre dans une homophobie apparente et une fausse hétérosexualité. La plupart des cas de discrimination se produisent dans le cadre de la sphère privée, ce qui rend difficile la documentation des crimes haineux pour motif d'orientation sexuelle. Ce manque total de visibilité fait que la violence se perpétue en toute impunité.

En matière d'éducation, les personnes LGBT sont exclues très jeunes et apprennent à se cacher. Le manque d'information sur ce thème entretient les tabous et fait que la diversité sexuelle est aujourd'hui considérée comme anormale, comme une conduite sociale inadéquate. Elle est volontiers associée à la délinquance et à



A m é r i q u e s

la prostitution. L'exclusion sociale quotidienne que vivent les personnes LGBT, s'exprime par une inégalité dans l'accès au travail, au logement, aux services publics et à la consommation.

Impunité et discrimination au niveau professionnel et sanitaire (VIH)

La discrimination en milieu scolaire et professionnel et l'exclusion de l'école et du travail pour cause d'orientation sexuelle ou du fait que l'on soit malade du VIH rend souvent le travail sexuel l'ultime option pour tous ceux qui assument leur non-hétérosexualité. De fait, 36 % des personnes dont s'occupe OASIS utilisent le travail sexuel comme moyen de subsis-

tance, ce qui démontre une nécessité économique et une demande sociale pour ce type de services. Cela signifie qu'un tiers de ce public est régulièrement exposé de manière tout à fait concrète à la violence de genre. 18 % du public d'OASIS vit avec le VIH. Le travail sexuel qui, au Guatemala est une conséquence directe du fait d'assumer sa sexualité, augmente le risque de contamination aux maladies sexuellement transmissibles (MST) et au VIH.

L'excessive vulnérabilité des personnes LGBT peut mener jusqu'au suicide professionnel. Bien que ces personnes appartiennent à une catégorie particulièrement vulnérable, elles font toujours l'objet de peu d'attention, notamment par rapport au SIDA.

Bezoekers van OASIS in België

Van 12 tot 14 oktober bezocht een delegatie van OASIS ons land. OASIS staat voor Organización de Apoyo a una Sexualidad Integral frente al Sida. De directeur Jorge Lopez en medewerkster Zulma hadden contacten met Belgische en EU-politici, met Amnesty International, met ILGA (de International Lesbian and Gay Association) en met Peace Brigades International, die het bezoek aan diverse Europese landen hebben gecoördineerd.

OASIS komt op voor de rechten van holebi's en transsexuelen in Guatemala. In de geweld- en machocultuur van Guatemala was sexuele diversiteit lange tijd een taboe, vermits zij haaks staat op het traditionele familie-model. Holebi's werden dus uitgesloten en gediscrimineerd. De vredesakkoorden van 1996 boden evenwel kansen aan minderheidsgroepen om zich te organiseren, en tegen het einde van de jaren 90 startten groepen zoals OASIS acties om AIDS te voorkomen en om holebi's te erkennen.

Zij zijn erin geslaagd om het thema in de aandacht te brengen, maar de keerzijde van dit succes is dat het geweld tegenover holebi's is toegenomen : In 2005 werd Paulina, een transsexueel en medewerker van OASIS, door 4 politie-agenten vermoord. Zulma was daarvan getuige en werd zelf zwaargewond. Toen bleek dat de daders politie-agenten waren, werd de moord door diversie instanties scherp veroordeeld. Directeur Jorge Lopez kreeg echter doodsb bedreigingen omwille van het aanklagen van deze zaak. Daarom worden beiden door Peace Brigades zoveel mogelijk begeleid.

Ondanks de inspanningen van OASIS e.a. organisaties blijft de discriminatie tegenover holebi's : zij hebben meer moeite om werk of een woning te vinden, en nog vaak worden ze geassocieerd met misdaad en prostitutie. Daarom verbergen vele holebi's hun geardeerdheid en leven ze een schijn-hetero-leven. OASIS trekt zich ook het lot aan mensen die om te overleven in de sex-business terechtkomen. Velen van hen zijn seropositief, wat geregeld tot zelfmoord leidt.

Holebi's en transsexuelen die slachtoffer worden van geweld, durven meestal geen klacht indienen : niet allen zijn de politie en het gerecht meestal niet gehaast om hun klacht te onderzoeken maar zij treden ook vaak discriminerend of zelfs gewelddadig op tegen deze groep, zoals de moord op Paulina heeft aangetoond. Het idee dat holebi's geen recht hebben op sociale en juridische bescherming, is wijdverspreid. Daardoor worstelen vele holebi's met schuld- en minderwaardigheidsgevoelens en worden ze zelf homofob. Wanneer ze dan in een familiaal en sociaal isolement terechtkomen, is de stap naar drugsgebruik vlug gezet.

Verenigingen zoals OASIS ontvangen geen overheidssubsidies en sommige van hun projecten worden zelfs verworpen wegens aanslag op de moraal. Ook op het internationaal niveau hebben ze het moeilijk omdat de regering Bush hun werking afkeurt. OASIS werkt voornamelijk in de hoofdstad en de grotere steden. Directeur Jorge Lopez vindt het noodzakelijk om in de toekomst ook in de rurale gebieden campagne te voeren, omdat de kwetsbaarheid van holebi's er nog groter is.

Willy Dries



A m é r i q u e s

Impunité et discrimination au niveau politique et institutionnel

La constitution politique de la République du Guatemala garantit et protège la vie humaine et l'égalité entre tous les êtres humains. Cependant la situation spécifique des personnes LGBT qui subissent violence et discrimination est absente du dispositif législatif. En outre, les violences et discriminations sont parfois causées par des policiers eux-mêmes, ce qui nourrit l'impunité. D'autre part, il n'existe aucune statistique concernant les attaques et violences perpétrées, qui se noient dans la vague de la délinquance dite commune.

Plusieurs organisations en faveur de la diversité sexuelle et des droits humains constatent qu'il n'y a quasiment aucune plainte déposée en raison de la crainte des autorités, de la répression familiale et du peu d'espoir de voir un jour la justice rendue : « Le manque d'investigation en raison de leur appartenance à un groupe marginalisé, dans un climat d'impunité, contraint au silence les personnes dont les droits humains ont été violés. » Les droits humains sont souvent méconnus et les personnes ne sont même pas considérées comme des sujets de droit.

La Constitution fait état de catégories sexuelles – l'homme et la femme sont égaux devant la loi - et exclut les personnes LGBT. Cette exclusion est double. La Constitution garantit la protection sociale, économique et juridique pour la famille et sur la base légale du mariage (entre hommes et femmes). Elle ne garantit pas la protection de l'individu. Les non-hétérosexuels voient leur accès à la protection sociale nié.

La discrimination politico-institutionnelle s'observe également dans le refus d'accorder des subventions aux organisations de défense de la diversité sexuelle et de lutte contre le SIDA, comme le montrent les derniers budgets du gouvernement actuel. Dans le passé, plusieurs projets ont été annulés pour atteinte à la morale. Ce type de discrimination affecte directement les organisations telles que OASIS, qui ont vu leurs subventions diminuer en raison de politiques internationales restrictives, et très concrètement pour ne pas accepter la demande de G.W. Bush de se déclarer contre le travail sexuel. Tout cela rend difficile la lutte contre le VIH et l'accompagnement physique et juridique des victimes de discrimination et violence.

Impunité et discrimination au niveau personnel

Selon plusieurs études, la discrimination et la violence en raison de son orientation sexuelle, dans un tel climat d'impunité, provoque, au niveau personnel, des sentiments d'insatisfaction et de frustration. La négation de l'identité cause des problèmes au niveau psychologique, comme la perte de son estime, la culpabilité, et l'homophobie intériorisée. S'ajoute souvent à cela un isolement familial et social. L'une des conséquences des tensions et pressions psycho-émotives vécues est la consommation de drogues légales et illégales.

Au niveau physique, les blessures sont souvent permanentes et elles peuvent, dans certains cas, occasionner la mort, ultime conséquence des discriminations subies par les personnes vivant leur diversité sexuelle dans la société guatémaltèque.



Accompagnement de PBI lors d'une manifestation gay pride à Guatemala Ciudad

Conclusion

C'est pour toutes ces raisons que Jorge Lopez, directeur d'OASIS, considère qu'il est nécessaire de travailler sur les conditions sociales à la base des discriminations et sur leurs conséquences. Les mouvements pour les droits à la diversité sexuelle insistent, en outre, sur l'importance d'étendre leurs activités dans les lieux ruraux, où il n'existe aucune structure et où les conditions de vulnérabilité sont plus graves.

Virginie Barber



Mexique

Présentation du rapport *Défenseurs des droits humains dans l'Etat du Guerrero*

Le 29 mai 2008, le *Projet Mexique de Peace Brigades International (PBI-Mexique)* a présenté son rapport sur les *Défenseurs des droits humains dans l'Etat du Guerrero : résistance et propositions de la société civile mexicaine dans le cadre de la défense et la promotion des droits fondamentaux*. La présentation a eu lieu au Club des journalistes de la ville de Mexico.

Après les mots de bienvenue de Sergi Bach, coordinateur de PBI-Mexique, la première partie de la rencontre a débuté avec l'intervention spéciale de Mme Liliana Valiña, représentante par intérim du Haut-commissariat aux Droits de l'Homme des Nations unies au Mexique. Sont ensuite intervenus Alejandro Negrin, directeur général des Droits de l'Homme au Secrétariat des Relations Extérieures ; Juan Alarcón Hernández, président de la Commission de défense des droits de l'Homme de l'Etat de Guerrero et July García Silverio, qui représentait le Secrétariat à la Sécurité publique de l'Etat du Guerrero.

La deuxième partie a commencé avec un exposé de PBI-Mexique sur son travail depuis la deuxième moitié des années 90. Cet exposé a fait ressortir les problèmes que rencontrent quotidiennement les défenseurs des droits humains dans le Guerrero. Puis la parole a été donnée aux organisations du Guerrero qui sont actuellement accompagnées par PBI : Abel Barrera Hernández, directeur du Centre des droits humains de la Montaña Tlachinollan ; Tita Radilla Martínez, vice-présidente de l'Association des familles de détenus, disparus et victimes de violations de droits humains au Mexique (AFADEM) ; Celsa Valdovinos Ríos, présidente de l'Organisation de



Présentation du rapport de PBI en présence de représentants d'organisations locales de défense des droits humains

femmes écologistes de la Sierra de Petatlán, et Obtilia Eugenio Manuel, secrétaire de l'Organisation du peuple indigène Me'phaa.

Dans l'assistance se trouvaient des membres de nombreuses organisations des droits humains du Guerrero et du Mexique, tout comme des représentants des ambassades, des organisations internationales et des autorités mexicaines.

Article de PBI-France

Extraits du discours de Mme Liliana Valiña, du Haut commissariat aux Droits de l'Homme des Nations unies au Mexique

« Avant tout il convient de reconnaître le travail que les membres des Brigades de Paix Internationales ont développé dans l'Etat du Guerrero depuis 2001. (...) Je tiens également à souligner que le dossier qui fait l'objet d'une présentation aujourd'hui reflète le sérieux et l'engagement avec lesquels les Brigades de Paix travaillent quotidiennement, ici au Mexique et dans d'autres pays où ils sont présents. Ce dossier est le fruit de beaucoup d'années de présence sur le terrain ; il démontre une connaissance très complète de la situation des droits humains au Guerrero et particulièrement des obstacles et menaces que doivent surmonter les défenseurs/ses des droits humains pour pouvoir poursuivre leur tâche.

Ce dossier mêle plusieurs voix. On y trouve articulés les témoignages de personnes fortement engagées pour la cause des droits humains et qui vivent dans leur chair la situation traversée par l'Etat du Guerrero, si beau et riche, mais aussi si complexe et tourmenté. Le dossier se fait l'écho de toutes ces voix qui, peut-être, sans l'accompagnement de PBI, n'auraient pas pu être entendues et prises en compte. (...)



Suite des extraits du discours de Mme Liliana Valiña, du Haut commissariat aux Droits de l'Homme des Nations unies au Mexique

L'ouvrage aborde le défi que constituent l'accès à la justice et la lutte contre l'impunité, l'impact que la présence des Forces armées a sur les droits humains de la population du Guerrero, le mouvement pour la défense des droits des peuples indigènes, la manière dont les communautés ont défendu leurs terres et leurs ressources naturelles, depuis la perspective des droits humains et de l'environnement, face à certains projets de développement, la relation qui existe entre le phénomène de pauvreté et les droits humains, et, enfin, les problématiques et défis qu'affrontent les défenseurs/ses des droits humains au Guerrero. (...)

Un autre point retient particulièrement l'attention : ce dossier reflète de manière très claire l'indivisibilité et l'interdépendance des droits humains. En soulignant les différentes situations et problématiques, un large spectre de droits y est abordé comme le droit à un procès équitable, à l'intégrité physique, le droit à l'environnement, à un niveau de vie décent, à l'éducation, à l'eau, au travail, à la liberté d'expression, les droits collectifs à la libre autodétermination, à la terre et aux ressources naturelles, à la consultation préalable, le droit au respect de l'identité culturelle et, bien sûr, le droit de défendre les droits humains. »

Traduction d'Irina Uberti et Anne Boucher

Rencontre avec Alejandra Gonzalez Marin, psychologue pour le Centre des droits humains Tlachinollan

Alejandra González Marin est psychologue pour le Centre des droits humains Tlachinollan depuis quatre ans. Elle travaille étroitement avec le département juridique pour apporter une aide psychologique aux victimes de violence domestique et socio-politique. Elle conseille également les organisations telles que l'OMESP (Organisation des femmes écologistes de la Sierra de Petatlán) et l'OPIM (Organisation du peuple indigène Me'phaa), victimes de persécution juridique. La plupart des personnes avec lesquelles elle travaille sont indigènes et possèdent de faibles ressources financières. Le 11 juillet 2008, deux volontaires de PBI ont rencontré Alejandra et ont parlé de son travail à Tlachinollan.

Pourrais-tu nous parler de ton travail ?

Je coordonne un programme d'aide psychologique aux victimes de violence domestique, sexuelle et aux victimes de violence socio-politique qui ont souffert de graves violations de droits humains. Dans le passé, j'ai travaillé avec l'environnementaliste Felipe Arrega qui a été emprisonné pour un crime fabriqué et je travaille actuellement avec cinq membres de l'OPIM qui sont aussi emprisonnés pour un crime qu'ils n'ont pas commis. Je travaille aussi avec la secrétaire de l'OPIM, Obtilia Eugenio Manuel, qui doit faire face à des menaces et harcèlements fréquents.

Le travail psychologique que je dois mener est très compliqué étant donné que la notion de justice dans le Guerrero est très relative : ceux qui ont souffert de violations de droits de l'homme obtiennent rarement justice pour ces crimes, et je dois conseiller les victimes avec cela en tête.

Quels sont les effets psychologiques de la persécution juridique sur les défenseurs des droits de l'homme ?

Il existe différents effets. Ce ne sont pas les mêmes pour les prisonniers et pour les autres membres de l'or-

ganisation. Les prisonniers se demandent constamment : « Pourquoi ? Pourquoi moi ? Pourquoi maintenant ? ». Une partie du travail consiste à les aider à comprendre qu'ils ont été emprisonnés parce qu'ils se battent pour leurs droits. C'est une situation injuste pour eux mais une fois qu'ils ont compris pourquoi ils sont emprisonnés, ils auront plus de force pour faire face à cette situation.

L'objectif sous-jacent derrière les persécutions juridiques est d'affaiblir l'organisation. Même si l'organisation se sent forte et possède de réelles capacités, il faut qu'elle comprenne qu'elle n'est pas forte et que l'État a beaucoup de pouvoir. Dès que l'organisation arrête de faire son travail de défense des droits humains, l'État a réussi son objectif. Généralement, une organisation qui doit faire face à cette situation arrête complètement sa mission et se concentre sur la libération de ses prisonniers. Les départements d'éducation et de psychologie à Tlachinollan travaillent avec les organisations pour qu'elles puissent continuer leur travail de défense des droits humains et ne concentrent pas tous leurs efforts uniquement sur les prisonniers.





La psychologue Alejandra González Marin en compagnie d'un volontaire de PBI

Non seulement les prisonniers souffrent de leur incarcération, mais leur famille aussi est détruite. Avoir un père ou un mari en prison signifie que la personne qui apporte la principale source de revenus n'est plus apte à subvenir aux besoins de la famille. Les femmes doivent être plus actives dans l'organisation, bien qu'elles n'y aient jamais joué un rôle auparavant. En même temps, on fait circuler des rumeurs au sein de la communauté, ce qui effraie les gens qui voudraient rejoindre l'organisation. Les rumeurs donnent une mauvaise image de l'OPIM, font propager l'idée que les personnes qui participent aux activités de l'organisation sont des malfaiteurs et que se battre pour ses droits im-

pliquent d'aller en prison. On lutte contre ces rumeurs avec succès grâce à la capacité de l'organisation à développer ses actions.

Les persécutions juridiques affectent également les leaders de l'organisation, comme Obtilia Eugenio, secrétaire de l'OPIM, qui a été harcelée, menacée et constamment espionnée. Je pense que la situation d'Obtilia est un bon exemple de violence faite envers les femmes. Obtilia est une femme, une militante, une défenseuse des droits humains. L'État se concentre sur elle à cause de ces cinq aspects : c'est une femme, une mère, une indigène, pauvre et militante. Ceux qui la harcèlent pensent qu'Obtilia peut mettre fin à son combat parce qu'elle s'inquiète pour ses enfants, sa famille, son mari. Cependant, ils ont tort parce que les convictions d'une femme comme Obtilia sont plus fortes que son épuisement. Sans aucun doute, ce harcèlement constant l'a épuisée et c'est pourquoi je travaille avec elle.

Quels sont les effets psychologiques à long terme ?

L'effet à long terme est la destruction de l'organisation. Les prisonniers vont passer des mois en prison et quand ils seront enfin libérés, ils vont voir que beaucoup de choses auront changé. Ils vont sans doute trouver leur femme plus forte, l'organisation aussi ou peut être plus faible, beaucoup d'autres choses. Peut être qu'ils ne sauront pas comment s'adapter à leur famille, à l'évolution de l'organisation : ils risquent de rester des victimes au lieu de se hisser pour être les leaders qu'ils sont.

Et vois-tu des effets dans la société ?

Oui, bien sûr, PBI et *Tlachinollan* travaillent aussi à Ayutla ! Le gouvernement utilise les médias pour justifier ses agissements et influencer l'opinion publique. C'est dangereux pour les organisations comme les nôtres dans la région. Les gens disent souvent : ce sont ceux qui défendent les délinquants de l'OPIM.

Traduction d'Irina Uberti

Népal

Ménager la Chine au détriment des droits des Tibétains

Août 2008. Alors que le monde avait les yeux rivés sur les Jeux olympiques de Pékin, au Népal, les volontaires de PBI avaient, eux, le regard porté sur les manifestations tibétaines quasi quotidiennes à Katmandou, qui ont été le théâtre d'abus répétés de la police népalaise. Avec l'arrivée des Maoïstes au pouvoir, rien ne semble indiquer que les droits des Tibétains en exil au Népal seront davantage respectés.

Pendant plusieurs décennies, le Népal a représenté une terre d'asile pour nombre de Tibétains fuyant les persécutions d'ordre politique, religieux et culturel dont ils font l'objet au Tibet. Le Népal a également toujours constitué un point de transit pour les demandeurs d'asile tibétains en route vers Dharamsala, en Inde, où leur

chef spirituel, le Dalai-lama, et le gouvernement tibétain en exil sont installés.

Selon le Bureau du Haut commissariat aux Réfugiés des Nations unies, le nombre de Tibétains établis au Népal avoisinerait les 20 000. La majorité d'entre eux bénéficient du statut de réfugié politique. Le gouverne-



ment népalais a cependant rendu l'obtention du statut de réfugié de plus en plus difficile, jusqu'à la rendre impossible. Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 1990, le Népal a cessé, sous pression chinoise, d'accueillir sur son sol les demandeurs d'asile tibétains alors que nombre d'entre eux fuyaient le Tibet à la suite des troubles de Lhassa de 1989. Depuis le 1^{er} janvier 1990, les nouveaux arrivants sont ainsi renvoyés auprès du Bureau du Haut commissariat aux Réfugiés des Nations unies, qui les assiste dans leur périple vers Dharamsala.

Aujourd'hui, la situation de la communauté tibétaine au Népal demeure précaire. Soumis aux pressions de son puissant voisin chinois, le gouvernement népalais applique à la lettre la politique d'une seule Chine et a indiqué à de nombreuses reprises ne tolérer aucune activité antichinoise sur son sol.

A ce titre, les manifestations pacifiques pro-tibétaines, qui se sont succédées de manière quasi quotidienne à Katmandou depuis le 10 mars 2008, dénonçant les violations des droits de l'homme commises par la Chine au Tibet, ont fait l'objet d'une ferme répression de la part des autorités népalaises.



Répression de manifestations pro-tibétaines à Katmandou en août 2008

Les organisations de défense des droits de l'Homme, parmi lesquelles Amnesty International et Human Rights Watch, ont vivement dénoncé l'usage excessif de la force à l'encontre des manifestants pacifiques, ainsi que les arrestations et détentions arbitraires de Tibétains. Selon les médias népalais, plus de 10 000 manifestants tibétains ont ainsi fait l'objet d'arrestations arbitraires, certains ayant été arrêtés à de multiples reprises. Si les manifestants ont pratiquement tous été

relâchés après quelques heures sans qu'aucune charge ne soit retenue contre eux, beaucoup ont fait état de violences et mauvais traitements. De nombreux témoignages de violences sexuelles ont également été recueillis par les organisations de défense des droits de l'Homme. Participant de la même stratégie visant à décourager les manifestants et les dissuader de poursuivre leurs activités, les autorités népalaises ont eu recours à des pratiques d'intimidation et de harcèlement.

L'arrivée des Maoïstes au pouvoir a marqué un durcissement de la politique du gouvernement à l'égard des Tibétains présents au Népal. Ainsi, les autorités népalaises ont récemment opté pour un changement de stratégie et procèdent désormais au contrôle des papiers des Tibétains arrêtés lors des manifestations à Katmandou. Le gouvernement a clairement indiqué que ceux qui se trouvent en situation irrégulière sur le sol népalais seront expulsés vers le Tibet. Ainsi, le 13 septembre, le porte-parole du ministère de l'Intérieur, Modraj Dotel, a déclaré que 106 Tibétains ont récemment été détenus par la police pour vérifier s'ils ont des papiers valides leur permettant de bénéficier du statut de réfugié. «S'ils ont le statut, ils seront autorisés à rester. Sinon, ils devront quitter le pays.», a-t-il précisé. Ces Tibétains sont parmi les derniers en date à avoir été arrêtés dans le cadre des manifestations face à l'ambassade de Chine.

En coordination avec le Bureau du Haut commissariat aux Droits de l'Homme des Nations unies et des organisations népalaises de défense des droits de l'Homme, PBI observe, de manière indépendante et impartiale, depuis mai 2008, les manifestations tibétaines. L'objectif pour PBI est de dissuader, par sa présence internationale, le recours à la violence et contribuer à la protection du droit de manifester et de se rassembler de manière pacifique. A l'inverse des accompagnements protecteurs, qui nécessitent une demande formelle des organisations accompagnées, PBI observe les manifestations liées aux droits de l'Homme de sa propre initiative, en respectant strictement ses protocoles de sécurité liés aux activités d'observation.

Alors que les médias tendent à se détourner de la situation des Tibétains au Népal, le rôle de PBI apparaît d'autant plus pertinent, afin de rappeler aux autorités népalaises que la communauté internationale reste attentive à la situation des Tibétains au Népal et n'acceptera pas de nouveaux abus.

Myriam Renaud

